

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 24 Octobre (24/10/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 octobre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT **Adjoint**,

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. Jean-Paul NUNZI), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Estelle HEMMAMI), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. Didier MOTHEs), **Conseillers Municipaux**

ETAIT EXCUSEE :

Mme Marie CASTRO, **Adjoint**

ETAIT ABSENTE :

Mme Odile MARTY-MOTHEs, **Conseillère Municipale**

Mme Estelle HEMMAMI est nommée secrétaire de séance.

02- 24 Octobre 2013

INDEMNITES DE FONCTIONS DES ADJOINTS.

Rapporteur : Monsieur le Maire

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 25 OCT. 2013

CASTELSARRASIN - 82

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23

Vu le Décret n° 2008-1016 du 02 octobre 2008.

Vu la circulaire ministérielle en date du 21 février 2008 ayant pour objet le rappel des mesures à prendre par les conseils municipaux à la suite de leur renouvellement général.

Vu la délibération n° 05 du conseil municipal du 25 avril 2008 portant indemnités de fonction des élus,

Vu la délibération n° 02 du conseil municipal du 06 novembre 2008 portant indemnités de fonction des élus,

Vu la délibération n° 01 du conseil municipal du 19 octobre 2012 portant indemnités de fonction du 6^{ème} adjoint,

Vu la demande de démission de Monsieur Pierre GUILLAMAT du poste de 2^{ème} adjoint au Maire reçue en Mairie le 07 Octobre 2013,

Vu la demande de démission de Monsieur Guy-Michel EMPOCIELLO du poste de 4^{ème} adjoint au Maire reçue en Mairie le 07 Octobre 2013,

Vu l'acceptation de la démission de Messieurs GUILLAMAT et EMPOCIELLO par Madame la Sous-Préfète reçue en Mairie le 08 Octobre 2013.

Vu la délibération en date du 24 octobre 2013 relative à la détermination du nombre d'adjoints.

Vu le nouveau tableau du conseil municipal comme suit :

Maire : Monsieur Jean-Paul NUNZI

1^{er} adjoint : Madame Marie CAVALIE

2^{ème} adjoint : Madame Marie CASTRO

3^{ème} adjoint : Madame Martine DENTI épouse DAMIANI

4^{ème} adjoint : Madame Christine LABESQUE épouse FANFELLE

5^{ème} adjoint : Madame Hélène DELTORT

6^{ème} adjoint : Monsieur Bernard REDON

7^{ème} adjoint : Madame Marie DOURLENT.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A 24 voix pour et 7 abstentions (Mmes Galho, Nicodème, Rollet ; MM. Benech, Charles, Gauthier, Roquefort)

MAINTIENT nominativement les indemnités de fonction de chaque adjoint.

DIT que les indemnités de fonction des conseillers municipaux demeurent inchangées.

DIT que la totalité de l'enveloppe maximale n'était, jusque-là, pas utilisée (reliquat de 9 %).

DIT qu'en raison de la diminution du nombre d'adjoints à 7, le reliquat est de 19.6 %.



Pour copie conforme
Moissac le 25 octobre 2013

Le Maire,

Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :